

Informations pour les familles :

Passage en classe supérieure pour les élèves titulaires d'un Programme d'éducation personnalisé (Individualized Education Program, IEP)

Ces informations concernent les familles des élèves titulaires d'un IEP qui passent les mêmes examens que les autres (standard assessments)¹ Vous trouverez ci-dessous une description des directives pour le passage en classe supérieures pour les divers niveaux scolaires. Nous vous invitons vivement à utiliser ces informations et de vous en servir pour poser des questions sur les critères de passage en classe supérieure applicables à votre enfant ainsi que sur les échéances établies pour vous faire parvenir des mises à jours sur les progrès de votre enfant. Vous êtes un membre essentiel de l'équipe IEP de votre enfant et vous prenez part dans toutes les décisions prises pour le montage de l'IEP de votre enfant, y compris les critères de passage en classe supérieure.

Le passage en classe supérieure est la procédure par laquelle les enseignants déterminent si les élèves sont prêts pour le grade suivant et ont assimilé le contenu et acquis les compétences nécessaires pour y réussir. Les règles de passage en classe supérieure du NYCDOE sont décrites dans la [Disposition Réglementaire A-501 du Chancelier](#). L'objectif escompté est de s'assurer que les élèves obtiennent les appuis dont ils ont besoin pour acquérir une base solide dans les notions élémentaires de lecture, de l'écriture et de maths avant d'entrer au grade suivant.

Grades K-2

- L'école examine la performance de votre enfant tout au long de l'année scolaire pour déterminer s'il fait des progrès pour satisfaire aux standards d'apprentissage applicables aux rudiments de la lecture, de l'écriture et des maths pour les élèves de son grade. Cet examen concerne les progrès de votre enfant par rapport au niveau de son grade et à la réalisation des objectifs de son IEP.
- Vous et l'enseignant de votre enfant avez un rôle actif à jouer pour parvenir à la décision de faire passer votre enfant au niveau suivant ou le retenir dans son grade actuel. Vous devez discuter des progrès de votre enfant pendant les rencontres parents-enseignants.
- Si votre enfant est également un Apprenant de l'anglais, l'acquisition des rudiments de la langue peut également constituer un facteur dans la décision, mais cette décision ne doit pas être basée uniquement sur la maîtrise courante ou non de l'anglais.
- Vous recevrez, en juin un courrier si votre enfant est considéré pour un redoublement parce qu'un passage au niveau supérieur ne servirait pas, au mieux, son intérêt.

Grades 3-8

- La majorité des élèves titulaires d'IEP peuvent être tenus de satisfaire les mêmes critères de passage en classe supérieure que leurs pairs sans IEP. C'est ce qu'on appelle critères standards de passage en classe supérieure. Cela signifie que, grâce aux appuis et services adéquats, votre enfant sera capable de faire des progrès vers l'assimilation du contenu et l'acquisition de savoirs et compétences dispensés à son grade.
- Les progrès scolaires faits par chaque élève sont mesurés au moyen de multiples évaluations pour estimer les progrès de sa performance. Ces multiples évaluations peuvent comprendre les notes d'examen, notes en cours, essais, projets, devoirs et autres travaux scolaires témoignant de la performance de l'élève. Bien que les notes aux examens de l'État de New York peuvent être prises en compte, elles ne peuvent être le seul facteur qui détermine si votre enfant est prêt pour passer au grade suivant. Le recours aux multiples évaluations a pour but de garantir que votre enfant ait plusieurs opportunités pour montrer ses connaissances et capacités.
 - Prenez soin de demander à l'enseignant de votre enfant de vous informer sur les compétences et savoirs dont votre enfant aura besoin pour passer en classe supérieure. Demandez également à l'enseignant de votre enfant de vous informer sur les divers moyens qui seront utilisés pour l'évaluation de votre enfant.
- Il est très important que les élèves handicapés soient tenus à satisfaire des attentes rigoureuses et entrer au grade suivant tout en ayant acquis les compétences et savoirs nécessaires pour y réussir.

¹ Les élèves qui participent aux [évaluations alternatives](#) ne sont pas tenus de satisfaire les critères de passage en classe supérieure.

- On dispensera à votre enfant, l'instruction, les interventions, les appuis et services de l'encadrement d'éducation spécialisée ainsi que les aménagements nécessaires pour faire assez de progrès vers les points de repères fixés pour son passage en classe supérieure. Les élèves bénéficient d'aménagements pour tous les dispositifs d'évaluation qui en remplissent les conditions, y compris le [DOE promotion portfolios](#) (recueil de travaux en vue de passage en classe supérieure).
- On peut exiger pour un petit nombre d'élèves des *critères modifiés de passage en classe supérieure*. Les critères de passage en classe supérieure sont discutés à chaque réunion sur l'IEP et les critères adéquats sont déterminés pour votre enfant lors de la réunion, où vous avez le droit de participer et de donner votre avis. Si votre enfant est tenu à des critères modifiés de passage en classe supérieure, il aura à réaliser les objectifs annuels d'acquisition des rudiments de la lecture, d'écriture et de maths, décrits dans son IEP ou à faire des progrès suffisants pour la réalisation de ces objectifs pour qu'on décide à la fin de l'année de le faire passer en classe supérieure. Les raisons pour soumettre votre enfant à des critères modifiés de passage en classe supérieure sont indiquées dans l'IEP. Il est important de garder à l'esprit que, quels que soient les critères de passage en classe supérieure que l'élève est tenu de satisfaire dans les grades 3-8, tous les élèves des grades 9-12 qui participent aux examens standards sont tenus de satisfaire aux critères standards de passage en classe supérieure. Alors pour préparer votre enfant à être performant au lycée, nous voulons nous assurer que les appuis et services adéquats sont mis en place pour lui permettre de réussir, de participer et de faire des progrès vers l'acquisition de savoirs et compétences standards établis pour son niveau de grade.
- Au grade 8, tous les élèves qui sont tenus soit aux critères standards ou aux critères modifiés de passage en classe supérieure doivent également valider leurs cours principaux (Art de la langue anglaise, mathématiques, sciences et études sociales) pour pouvoir passer au grade suivant.
- Vous recevrez, en juin un courrier si votre enfant est considéré pour rester dans le même grade.
- Les élèves qui n'ont pas réussi en juin sont tenus d'aller à l'école d'été pour continuer à travailler sur les concepts et compétences dont ils auront besoin pour réussir au grade suivant. À la fin de l'école d'été, une décision finale sur le passage en classe supérieure est prise.

Grades 9-12

- Au lycée, tous les élèves qui participent aux examens standards (examens Regents par exemple), sont tenus aux critères standards de passage en classe supérieure. Cela concerne également les élèves ayant un IEP.
- Au lycée, les proviseurs prennent la décision de faire passer les élèves au grade suivant en prenant en compte leurs crédits scolaires et les examens Regents. Les proviseurs déterminent en juin si ou non les élèves sont sur la voie vers la satisfaction des conditions requises pour valider la fin d'études secondaires (graduation) ou si les élèves tireront profit de l'opportunité d'aller à l'école d'été pour récupérer les crédits et refaire les examens Regents.
- **Validation de la fin des études secondaires :** Dans l'État de New York, trois types de diplômes sont possibles : un diplôme local, un diplôme Regents et un diplôme Regents avancé. Tous les élèves, y compris les élèves titulaires d'un IEP, sont encouragés à aspirer à l'obtention du diplôme le plus haut, compte tenu de leur situation.
 - Le type de diplôme qu'obtient votre enfant dépend de ses crédits scolaires et des notes obtenues dans des examens Regents spécifiques, comme souligné sur cette [page web sur les conditions requises pour valider la fin des études secondaires \(graduation\)](#).
 - Si vous croyez que votre enfant n'a pas accumulé assez de crédits pour pouvoir valider la fin de ses études, veuillez en parler immédiatement avec le conseiller d'éducation de votre école. Gardez à l'esprit qu'un élève peut toujours dépasser ces exigences, elles ne représentent que le minimum requis.
 - Des informations plus détaillées sur les crédits et examens requis pour chaque type de diplôme sont indiquées sur les fiches des critères requis pour valider la fin d'études, qui sont publiées sur le [site web du DOE de NYC](#) et peuvent être obtenus auprès du lycée de votre enfant.
- **Options sans diplôme :** Il existe également deux certificats qui permettent aux élèves qui les obtiennent de démontrer des compétences professionnelles. Ces certificats n'équivalent pas à un diplôme de lycée (high school diploma).
 - Le Certificat de préparation aux métiers et d'aptitude à l'emploi (Career Development and Occupational Studies Commencement, CDOS) permet aux élèves de montrer qu'ils ont les acquis scolaires et une routine de travail suffisants pour pouvoir occuper un emploi. Il peut être obtenu comme un brevet en soi ou comme un plus, combiné au diplôme de lycée.
 - Les élèves handicapés qui passent des Examens alternatifs de l'État de New York (New York State Alternate Assessment, NYSAA) peuvent obtenir un Certificat de compétences et d'accomplissements (Skills and

Achievement credential) qui, bien que n'équivalent pas à un diplôme, les aidera à obtenir des compétences professionnelles.

Note pour tous les élèves des grades K-12 :

Les bulletins scolaires (Report cards) servent à montrer les progrès faits dans le programme d'enseignement général. Les notes du bulletin scolaire de tous les élèves dépendent de leur acquisition de savoirs et compétences définis par le NYSED pour leur niveau scolaire ou de leurs progrès pour les acquérir, sans tenir compte du handicap de l'élève ou de ses critères de passage en classe supérieure. Les décisions de passage en classe supérieures reposent sur de multiples mesures des progrès de l'élève, comme ses notes, interrogations en classe, examens de l'État de New York, projets et d'autres travaux sélectionnés par l'école. Les notes, comme les résultats d'examens, ne sont pas le seul facteur déterminant les décisions de passage en classe supérieure ou le redoublement de l'élève.

Les élèves, qu'on ne laisse pas passer en classe supérieure en juin, ont l'opportunité d'aller en cours d'été. En août, le directeur réexaminera progrès de votre enfant et prendra la décision finale concernant son passage ou non au niveau suivant. Pour en savoir plus sur les cours d'été, parlez au personnel de l'école de votre enfant et allez voir la [page de L'Été dans la Ville du DOE de NYC](#). Si vous avez des inquiétudes en ce qui concerne la décision de passage de votre enfant au niveau suivant, vous pouvez faire appel en août auprès du [superintendant](#) de l'école de votre enfant, avant le début de l'année scolaire suivante.

Questions

Si vous avez des questions sur les critères de passage en classe supérieure requis pour votre enfant ou si vous voulez savoir si votre enfant satisfait aux critères de passage en classe supérieure auxquels il est tenu, vous devez contacter son école. Pour de plus amples informations, envoyez un email à specialeducation@schools.nyc.gov.